

# TAX ALERT



NEWSLETTER | No. 7 – 19 Février 2010

## Normes de certification des déclarations fiscales annuelles émises par la Chambre des Consultants Fiscaux

Dans le *Journal Officiel* no. 111 / 18.02.2010 a été publiée la **Décision no. 8 / 2010 sur l'approbation des Normes de certification des déclarations fiscales annuelles des contribuables personnes juridiques, sauf ceux pour lesquels l'audit est obligatoire („les Normes“)**.

Vu le titre, les Normes s'appliquent pour la certification des déclarations annuelles d'impôt sur les sociétés de tous les contribuables, sauf ceux pour lesquels l'audit est obligatoire. **Les Normes font référence aux déclarations fiscales afférentes à l'année 2009, qui seront déposées auprès des autorités fiscales en 2010.**

Parmi les plus importants éclaircissements, il faut mentionner:

- ▶ La société dont les déclarations font l'objet de la certification est tenue de donner une **déclaration sur l'honneur** sur la conformité des enregistrements et des politiques comptables aux réglementations comptables en vigueur (modèle présenté dans l'*Annexe 1* aux Normes).
- ▶ Les résultats de la certification seront consignés dans un **rapport de certification**, déposé auprès de la société, qui doit comprendre:
  - une brève présentation de la société
  - la valeur du seuil de signification en vertu duquel on a effectué les vérifications
  - des mentions relatives aux pertes fiscales
  - les éléments soumis à la vérification
  - les ajustements éventuels
  - les conclusions du consultant fiscal sur la déclaration annuelle d'impôt sur le revenu

Le consultant fiscal doit délivrer une **note de certification** jointe à la déclaration annuelle d'impôt sur les sociétés, qui précisera si la certification s'effectue avec ou sans réserves (modèle présenté dans l'*Annexe 2*, respectivement 2A aux Normes).

Ce message contient une sélection des nouveautés de la législation roumaine, fournies uniquement à titre informatif. Les résumés et commentaires qui précèdent ne peuvent en aucun cas se substituer aux textes législatifs, ni être assimilés à des conseils juridiques. Nous déclinons donc toute responsabilité vis à vis des interprétations que pourraient faire nos lecteurs.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin de renseignements complémentaires.

**Contacts:**

Jean-Pierre VIGROUX - Managing Partner

Hubertus EICHLER - Partner, German & Austrian Desk

Gabriel SINCUCU - Partner, Head of Tax & Outsourcing Services

**CONTACT**

**Mazars Roumanie**

Str. Economu Cezarescu, nr. 31B  
Sector 6, RO-060754  
Bucarest, Roumanie

Tel: +40 31 229 26 00

Fax: +40 31 229 26 01

E-mail: [contact@mazars.ro](mailto:contact@mazars.ro)  
[www.mazars.ro](http://www.mazars.ro) / [www.mazars.com](http://www.mazars.com)